

Personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affections de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'athérosclérose des artères distales ou autres maladies vasculaires périphériques, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) au cours des années n à n-4 pour athérosclérose des artères distales, ou claudication intermittente et spasme artériel, ou embolie et thrombose de l'aorte abdominale, ou des artères des membres inférieurs, ou des artères distales sans précision, ou de l'artère iliaque (diagnostic principal d'un des Résumés d'Unité Médicale ou diagnostic relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une athérosclérose des artères distales, ou claudication intermittente et spasme artériel, ou embolie et thrombose de l'aorte abdominale, ou des artères des membres inférieurs, ou des artères distales sans précision, ou de l'artère iliaque comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec l'un de ces diagnostics comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 714 300 personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI), dont 33% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 73 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 46%, dont 43% sont des femmes. Dans l'ensemble, 72% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec l'artériopathie oblitérante du membre inférieur. Le taux brut tous régimes confondus est de 10,78%o personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 10,43%o personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), 2,54%o sont prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI), contre 1,93%o de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 3,8%o contre 1,93%o).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	200	1 200	29 900	95 300	163 300	189 700	479 500
Taux brut	0,03%o	0,16%o	3,66%o	23,84%o	47,46%o	72,57%o	15,15%o
Femmes							
Effectif	100	1 200	13 400	29 500	48 600	141 900	234 800
Taux brut	0,02%o	0,15%o	1,54%o	6,85%o	12,59%o	35,68%o	6,78%o
Total							
Effectif	300	2 400	43 400	124 800	211 900	331 600	714 300
Taux brut	0,02%o	0,15%o	2,56%o	15,02%o	29,03%o	50,31%o	10,78%o

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	55 800	14,75%o	14,15%o	26 500	6,46%o	6,29%o	82 300	10,44%o	10,17%o
Bourgogne-Franche-Comté	22 400	17,10%o	14,47%o	10 400	7,34%o	6,32%o	32 900	12,03%o	10,36%o
Bretagne	30 200	18,96%o	16,92%o	15 400	8,89%o	7,77%o	45 600	13,72%o	12,21%o
Centre-Val de Loire	18 800	15,56%o	13,39%o	8 400	6,32%o	5,60%o	27 200	10,73%o	9,46%o
Corse	2 700	18,78%o	15,14%o	1 600	10,10%o	8,73%o	4 300	14,26%o	11,98%o
Grand Est	47 300	18,81%o	17,26%o	24 100	8,84%o	8,33%o	71 400	13,62%o	12,71%o
Guadeloupe	2 100	12,06%o	10,85%o	2 300	10,59%o	11,60%o	4 300	11,25%o	11,19%o
Guyane	300	3,61%o	7,07%o	200	2,05%o	5,83%o	500	2,76%o	6,50%o
Hauts-de-France	47 400	16,76%o	17,76%o	21 200	6,90%o	7,30%o	68 500	11,63%o	12,30%o
Ile-de-France	53 000	9,23%o	11,07%o	27 200	4,31%o	5,42%o	80 200	6,65%o	8,19%o
Martinique	2 100	13,45%o	11,02%o	2 300	11,70%o	11,51%o	4 500	12,48%o	11,21%o
Mayotte	< 100	0,69%o	1,56%o	< 100	0,24%o	0,51%o	< 100	0,44%o	1,09%o
Normandie	26 900	17,25%o	15,78%o	13 200	7,72%o	7,03%o	40 100	12,27%o	11,27%o
Nouvelle Aquitaine	48 700	17,12%o	14,22%o	22 600	7,23%o	6,03%o	71 300	11,94%o	10,06%o
Occitanie	45 600	16,09%o	13,96%o	21 400	6,93%o	6,18%o	67 000	11,31%o	10,04%o
Pays de la Loire	28 200	15,52%o	14,63%o	12 900	6,58%o	6,15%o	41 200	10,88%o	10,32%o
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 600	17,25%o	14,85%o	22 500	8,23%o	7,28%o	65 000	12,51%o	10,99%o
Réunion	4 800	10,82%o	15,78%o	2 300	4,76%o	8,01%o	7 100	7,63%o	11,79%o

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) par classe d'âge en 2019**

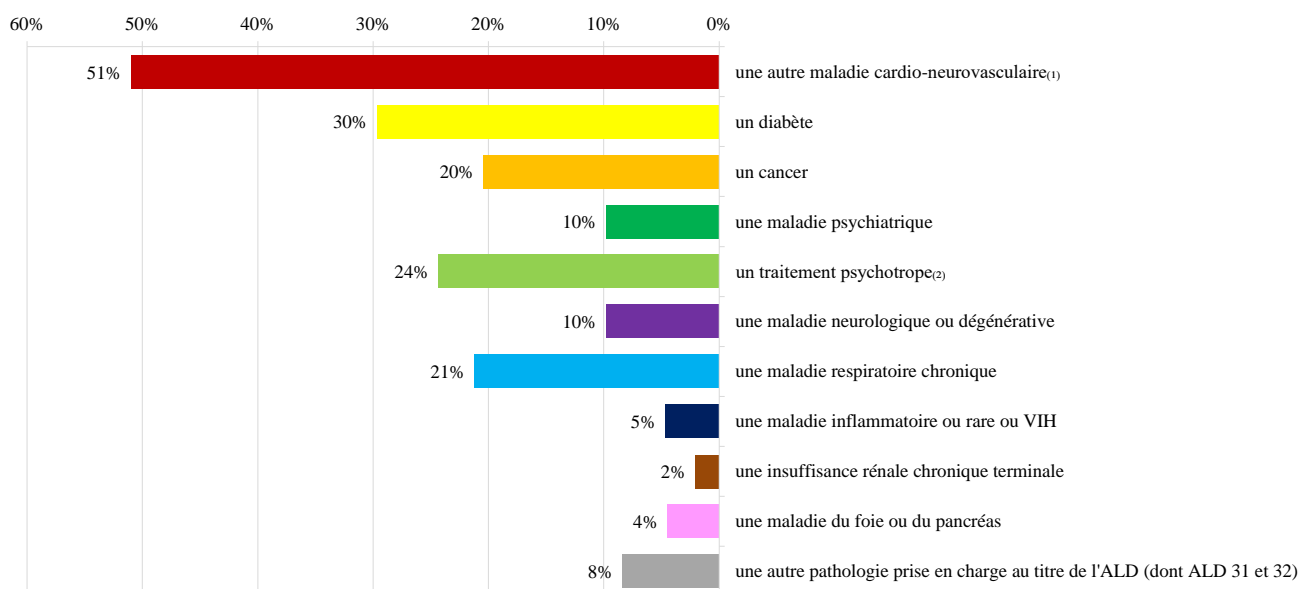
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	700	3 700	9 200	31 900	45 500
Effectif total	200	2 100	38 100	106 800	174 400	249 000	570 600
Taux brut	-	0,96%	1,82%	3,50%	5,25%	12,81%	7,97%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) décédées en 2019 sont respectivement de 81 ans et de 83 ans.

4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI),
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ dont 1,6% Syndrome coronarien aigu ; 29,4% Maladie coronarienne chronique ; 1,5% Accident vasculaire cérébral aigu ; 8,7% Séquelle d'accident vasculaire cérébral ; 4,2% Insuffisance cardiaque aiguë ; 9,3% Insuffisance cardiaque chronique ; 18,9% Troubles du rythme ou de la conduction cardiaque ; 5,9% Maladie valvulaire ; 0,5% Embolie pulmonaire aiguë ; 3,5% Autres affections cardiovasculaires

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 869 millions d'euros (1,1%) sont attribués à la prise en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur :

- 865 millions d'euros pour les soins de ville (46%)
- 877 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (47%)
- 128 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (7%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 2 620 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) est de 0,66%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est nulle. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de 0,01 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables à l'artériopathie oblitérante du membre inférieur (AOMI) est de 1,22%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,55%.